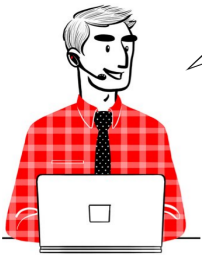


Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD



Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD

- [Contexte](#)
- [Mode opératoire](#)

Contexte

Cette requête (« 65. Salariés options contrat ») est à votre disposition pour identifier les **CDD transformés en CDI** pour lesquels la **taxe CFP 1% est restée cochée**.

Une fois la requête exécutée, vous retrouverez les contrats concernés en filtrant la colonne D en sélectionnant « **CDI** » et la colonne L en sélectionnant « **Taxe CFP 1%** »

1	TYPE CONTRAT	CS_HORAIREMENSUEL	TAXE SALAIRE	TAXE_CFP	FORM_PROF
125	CDI	80	Taxe sur salaire	Taxe CFP 1%	Form professionnelle

Mode opératoire

Ci-dessous, vous trouverez un mode opératoire pour corriger les bulletins :

- 1) Se rendre dans le **module régularisation-annulation** d'un bulletin
- 2) **Annuler** les bulletins
- 3) Modifier le contrat avec le bouton « **options du contrat** »



- 4) Décocher la **taxe spécifique CFP**

Caractéristiques du contrat

- Début Contrat : 01/01/2022

- Type contrat : sans-eto

- Salaire/rés : [dropdown]

- Nature contrat : CDD

- Fin cont. prév. : 25/03/2022

- Motif CDD : Approvisionnement temporaire d'activité salarié

Exonération

- Nature : Fourniture

Période d'essai

- Date début : [dropdown] - Date fin : [dropdown]

- Régime Absence / Modalité : [dropdown]

Paramétrage du taux AT (au 26/04/2022)

- Risque AT : 9TBE [dropdown] - Taux : 1,25

Temps

- Unité de mesure : Heure

- Quotité de travail l'entreprise : 151,57

- Quotité de travail du contrat : 90,00

- Modalité exercice : Temps partiel 52,75%

Informations complémentaires

- Libellé emploi : animateur technicien

- Statut catégoriel : Non Cadre

- Fonctionnaire : Non Fonctionnaire

- Retraite : Non Retraité

- Détaché/Expat... : Non concerné

- Lieu de travail : 30821941900022

Options

- Calcul automatique du plafond :

- Taxe sur les salaires :

- Formation Professionnelle :

- Taxe Spécifique CFP :

- Retenue fiscale à la source :

- 5) Retourner dans le **module régularisation-modifier un bulletin**
- 6) Cliquer sur le **bulletin initial**
- 7) Ressaisir le **bulletin correctif**
- 8) **Rattacher les bulletins à la DSN en cours** (bouton statuer) et la cotisation est annulée

CERFA n°60-4004

DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

Cotisations du 01/02/2022 au 28/02/2022

VAL CDD
Coiffure
test
01090 LURCY
N° SIRET ou MSA : 30821941900022 APE : 9602A
N° interne :
Groupe interne :

287 - URSSAF de NORMANDIE
22, rue d'Isigny
14045 CAEN CEDEX

VALIDATION 3.00.90
12345
14000 caen TEL : 02.31.54.71.11

Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :

J'ai cessé totalement mon activité à compter du

Je continue mon activité sans personnel de

2201 100 RG CAS GENERAL 0 14,30 0

2201 100 RG CAS GENERAL 0 15,45 0

2201 987 CFP-CDD -1027 1,00 -10

2201 200 CSO CRDS REGIME GENERAL 0 9,70 0

Declarations exigibles à partir du
Cotisations à régler au plus tard le 15/03/2022
Date limite de dépôt de la déclaration le 15/03/2022
Salaires versés le

	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant